



LE COUP DE SIFFLET - 2 -



Mise à jour le 10 février 2008

Comme promis au coup de sifflet -1-, voici encore quelques rappels utiles.

Il nous semble important de préciser que ces quelques lignes sont écrites non pas pour meubler cette rubrique, mais parce que des manquements divers sont constatés et que mettre en pratique toutes ces choses mentionnées rendrait la vie plus facile pour tout le monde et surtout pour vous, arbitres.

Non réception du Brabant's News

La non réception du B.N. ne sera plus prise en considération comme justification d'absence. En principe, le B.N. paraît dans les jours précédant le 10 et 25 de chaque mois. Tout arbitre ne recevant pas le B.N. est prié de le signaler au plus vite par e-mail ou par écrit à M. Christian Foucart 26, avenue R. Dalechamp - 1200 Bruxelles. (christianfoucart@hotmail.com).

Il doit aussi contacter le secrétaire de la CPA, M. Louis. Michiels dont les coordonnées sont les suivantes : rue des Mimosas, 60/4 - 1030 Bruxelles – Tél. 02/428.00.73 – GSM : 0479/74.32.53
adresse courriel : louis.michiels@regiedesbatiments.be

Rapports d'arbitres : cadre général

Nous reviendrons certainement sur ce sujet mais nous vous rappelons qu'un rapport doit mentionner les faits d'une façon claire et précise. Tenez-vous en aux faits et gardez vos considérations personnelles pour vous ou faites en état devant les commissions compétentes. Veillez aussi au caractère succinct de vos écrits. Un rapport prenant des pages entières pour raconter parfois des détails perd de son efficacité. De même, le fait de décrire des faits graves en quelques mots est tout aussi inefficace. A vous de juger au mieux de la bonne longueur de vos textes.

A vous aussi à prendre du recul vis-à-vis d'un match. Ce n'est pas toujours facile mais un rapport de qualité s'écrit dans la sérénité. Et un rapport de qualité aide énormément les commissions compétentes à prendre les décisions justes.

Numéros de matricule sur vos documents

Nous avons de plus en plus d'arbitres, ce qui est une très bonne chose. Mais cette augmentation du nombre d'arbitres entraîne un travail administratif de plus en plus conséquent pour votre CPA mais aussi pour les autres instances provinciales.

Il vous est donc rappelé que sur chacun de vos documents (rapports, notes de frais, feuilles de matches, courrier etc...) vous devez mentionner votre numéro matricule
(Attention : sur la feuille de match ne pas confondre votre numéro de bloc et numéro matricule !!)

Votre CPA Brabant